
DOCUMENT D'INFORMATION

Admission au baccalauréat universitaire (bachelor) pour les personnes non titulaires d'une maturité gymnasiale

Informations sans matu-v6-20220531.docx

Vous n'avez pas de maturité et vous souhaitez déposer votre admission à l'Université de Neuchâtel. Ce document vous fournit les informations nécessaires. Pour être admissible à cette procédure d'admission pour les non titulaires d'une maturité gymnasiale, il faut remplir les conditions suivantes :

- formation professionnelle ou du secondaire supérieur attestée par un diplôme final acquis depuis 5 ans au moins au moment du début prévu des études ;
- nationalité suisse ou autorisation d'établissement ou, depuis trois ans au moins, autorisation de séjour (permis de frontalier) ;
- pratique professionnelle de 3 ans à plein temps au moins.

Remarques : cette procédure ne permet pas d'accéder aux études de médecine et de pharmacie ; les examens préalables d'admission d'une autre université ne sont pas reconnus par l'Université de Neuchâtel.

Le processus d'admission comprend trois étapes :

- 1) Un entretien avec la Commission d'admission :
 - Cet entretien a notamment pour but de déterminer si la personne candidate a les connaissances générales et la motivation nécessaire pour entreprendre des études universitaires. Il porte aussi sur sa formation, ses expériences et ses projets. A l'issue de l'entretien, la Commission décide de la validation ou non du dossier pour la suite de la procédure.
- 2) Un examen dit « de lycée » qui a pour but d'évaluer les capacités, le potentiel et la souplesse intellectuelle des candidat-e-s. Il comprend trois examens :
 - une composition française (écrit, 4 heures), ayant notamment pour but de déterminer la capacité à exprimer des idées, à argumenter et à rédiger ;
 - un examen écrit (de 4 heures) portant sur une seconde langue, ayant notamment pour but de déterminer la capacité de comprendre une information et une pensée et d'en rendre compte ;
 - un examen oral (de 20 minutes, en français) sur un thème général, ayant pour but de déterminer la capacité du candidat à discuter une idée.L'examen est réussi si la moyenne est de 4 au minimum et qu'aucune note n'est inférieure à 3.
- 3) Un examen dit « de faculté » organisé par la faculté concernée par la candidature et comprenant :
 - une partie écrite (2 heures) qui doit permettre au candidat de démontrer que ses motivations se fondent sur des acquis exploitables ;
 - une partie orale (20 minutes) sous la forme d'une étude de cas simple mais caractéristique de la filière choisie ;L'examen est réussi si la moyenne est de 4 au minimum et qu'aucune note n'est inférieure à 3.

Calendrier

Jusqu'au 15 janvier	Dépôt du dossier. Pour des raisons administratives, il est recommandé de remettre ce dossier au plus tôt et si possible avant Noël.
Février	Entretien avec un-e enseignant-e de l'Université pour fixer les modalités de préparation de l'examen de faculté. Entretien avec la Commission universitaire d'admission qui décide de la validation du dossier pour la suite de la procédure.
Mars - avril	Examens de lycée
Mai	Examen de faculté
Jusqu'au 15 juin	Communication de la décision finale d'admission (un échec éventuel en cours de route serait communiqué à l'issue de l'étape concernée).

Dossier à constituer

- Demande d'admission dûment remplie et signée ;
- 1 photo-passeport agrafée sur la demande (avec nom et prénom au verso)
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae détaillé
- Photocopies des diplômes (formation professionnelle ou du secondaire 2)
- Photocopies des certificats de travail
- Photocopie d'une pièce d'identité (sur papier A4) ou, le cas échéant, de votre permis C ou des certificats de frontalier-ère valables depuis trois ans au moins
- Preuve du paiement des frais de dossier de CHF 250.-.

Le dossier **complet** doit être transmis dans les délais aux **Immatriculations**.

Indications relatives aux rubriques de la demande d'admission

Le **choix de la seconde langue** doit être fait entre les langues suivantes :

- Allemand
- Italien
- Anglais
- Espagnol

Remarque : Selon l'article 5 al. 2 du règlement, une dispense de l'examen écrit de lycée portant sur la seconde langue peut être accordée par la Commission d'admission lorsque la personne candidate peut attester (en principe par un diplôme) qu'elle maîtrise cette langue. Cas échéant, il vous appartient d'adresser une demande dans ce sens en joignant au formulaire d'admission une lettre séparée précisant les motifs précis que vous invoquez pour justifier la dispense.

Le **choix du thème général** pour l'examen oral de lycée doit être fait parmi les thèmes suivants :

- Les médias
- L'aide humanitaire
- L'urbanisation : la ville organise l'espace
- 1989 : année charnière
- L'homme et le milieu (problèmes environnementaux)
- La Suisse et les réfugiés
- L'Afrique postcoloniale
- Les enjeux démographiques du XXI^e siècle
- La mobilité des hommes
- Les conflits balkaniques d'hier et aujourd'hui
- L'Islam politique
- Les enjeux du tourisme international
- Le projet européen
- Russie : quel rôle pour quelle puissance
- L'eau, source de vie et de tensions

« Formation »

Il suffit d'indiquer, mais avec précision, le plus haut niveau atteint. Ne pas oublier de joindre une copie du diplôme ou du certificat obtenu.

« Expérience professionnelle »

Veuillez noter que les années d'apprentissage ne sont pas constitutives d'une pratique professionnelle. Il s'agit au contraire d'une période de formation. Les stages divers ne sont en principe pas pris en compte.

« Lettre de motivation »

Veuillez indiquer les raisons qui vous poussent à vouloir entreprendre des études universitaires en général, ainsi que vos motivations spécifiques pour l'orientation choisie. Merci de préciser ce que vous avez entrepris pour vous familiariser avec cette orientation (lectures, contacts avec des professionnels, travail dans un secteur proche, etc.).

« Curriculum vitae »

Veuillez indiquer avec précision la durée, le taux d'occupation, les tâches ainsi que les dates exactes pour chacun de vos emplois. Ne pas oublier de joindre les copies de vos certificats de travail.

Frais d'inscription

Un montant de CHF 250.- doit être payé au moment du dépôt du dossier. La preuve du paiement doit être jointe au dossier, sans quoi celui-ci est considéré comme irrecevable. Le versement doit être fait auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN), No IBAN CH59 0076 6000 L 138 2800 4 (Cpt No L 1382.80.04); mentionner : "Frais d'admission sans maturité". Des bulletins de versement sont aussi disponibles à l'Accueil/Guichet Etudiant-e-s (ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Informations additionnelles sur la procédure d'admission

1. Si le dossier est formellement recevable, dans le courant du mois de février, vous serez invité-e à établir un contact avec un-e enseignant-e de la faculté dans laquelle vous désirez étudier pour fixer les modalités de préparation de l'examen de faculté. Vous recevrez alors un formulaire-attestation à remettre lors de l'entretien avec la Commission d'admission.
2. Pour ce qui est des 3 examens de lycée, il ne s'agit pas d'un contrôle de connaissances au sens habituel d'une certification, mais davantage d'une manière de déterminer votre potentiel pour les études envisagées. La seconde langue retenue relève de votre choix et n'est pas nécessairement liée aux études futures. Il ne sera pas donné d'autres renseignements concernant la structure et la nature de ces épreuves. Le matériel utilisé (dictionnaires) est fourni par le lycée le jour de l'examen.
3. Si l'étape ci-dessus est réussie, nous vous inviterons à vous présenter à deux examens (écrit et oral) dans la faculté que vous aurez choisie. Ici encore, il s'agit moins de vérifier des connaissances spécifiques que d'apprécier l'adéquation de vos choix en regard de la discipline choisie. Vous noterez qu'à ce stade, vous pouvez être admis-e spécifiquement pour la filière d'études choisie. Tout changement de filière d'études implique une reprise au moins partielle de la procédure d'admission ; en pratique elle n'est guère praticable en cours d'année.
4. Aucune personne candidate n'est admise à une étape de la procédure si elle n'a pas passé la précédente.
5. En cas de décision positive, vous pourrez commencer vos études au mois de septembre (pour les dates exactes, veuillez consulter le calendrier universitaire). Vous recevrez alors les informations et la documentation nécessaires.

Le site Internet de l'Université (www.unine.ch) comporte de nombreuses informations, notamment le calendrier universitaire et le programme des cours.

Conseils importants

Avant de nous faire parvenir votre dossier, nous vous suggérons de vous renseigner sur la nature des disciplines que vous désirez étudier. Pour cela, il vous sera utile de consulter un service de documentation dans les OCOSP de votre région.

Adresses utiles

Site internet : www.unine.ch/futuretudiant et www.unine.ch/formation

*Renseignements complémentaires pour la
procédure d'examens*
Av. du 1^{er} Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Tél. : +41 32 718 10 00
e-mail : immatriculation@unine.ch

Faculté des lettres et des sciences humaines
Espace Tilo-Frey 1
CH-2000 Neuchâtel
Tél. : +41 32 718 17 00
e-mail : secretariat.lettres@unine.ch

Faculté des sciences
Rue Emile-Argand 11
CH-2009 Neuchâtel
Tél. : +41 32 718 21 00
e-mail : secretariat.sciences@unine.ch

Faculté de droit
Av. du 1^{er} Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Tél. : +41 32 718 12 00
e-mail : secretariat.droit@unine.ch

Faculté des sciences économiques
Av. du 1^{er}-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Tél. : +41 32 718 15 00
e-mail : secretariat.seco@unine.ch

